

A VRAI LIRE...

Votre actualité, notre regard **AP** AGIRAGRI

Février 2021 - #26

OFFERT PAR

AP AGIRAGRI
Groupement d'experts comptables et d'avocats



ACTU VITICULTURE

Consommation de vin hors domicile p 3
Les chiffres clés de la filière viti-vinicole p 3

ACTU ELEVAGE

Produits laitiers : En novembre, collecte et prix en baisse p 4
Une bonne complémentarité avec le marché italien de la viande bovine p 4
Bovins : Les prix baissent pour les mâles et stagnent pour les femelles p 5
Porcins : Repli des cours p 5
Aquaculture : essentiellement des crustacés p 6
Aviculture : Un peu plus de poulets et de dindes et beaucoup moins de canards et de pintades p 7

ACTU GRANDES CULTURES

Les semis n'ont pas retrouvé le niveau habituel p 7
Récolte mondiale record confirmée avec un peu moins de maïs et plus de blé p 8

ACTU FRUITS & LÉGUMES

Le déficit des fruits et légumes augmente encore de 300 millions € en 2021 p 8
Carottes : Des prix supérieurs à ceux de la campagne précédente p 9
Poireaux : Production stable et prix en hausse p 9
Crise conjoncturelle sur la laitue d'hiver p 9
Consommation de fruits et légumes p 10
Moins de pommes et plus de poires en stocks p 10

GESTION & DROIT

Employeurs, la « revalorisation » des postes de l'exploitation est obligatoire p 11

PORTRAIT D'AVENIR

La Charolaise pour une passion p 14

DERNIÈRE MINUTE

Le rural et l'urbain à l'heure de la généralisation du télétravail p 16
Le grand basculement de la production agricole vers l'Asie p 16
Commerce extérieur : Le fort repli des importations améliore le solde p 16
En novembre 2020, la consommation alimentaire a baissé de 5,8 % p 17
RICA 2019 : 3 % des exploitations ont un EBE négatif p 17

SPÉCIAL 10 ans

10 ans, c'est du sérieux... p 18

Cliquez sur l'intitulé de l'article pour accéder directement à la page

L'EDITO

Carrefour et la souveraineté alimentaire

Le groupe Carrefour a récemment fait l'objet d'une offre publique d'achat (OPA) par le groupe Canadien « Couche-tard ». Le Ministre de l'économie, Bruno Lemaire s'y oppose au nom de la souveraineté alimentaire. Une première dans une négociation qui n'aurait été auparavant qu'une banale affaire financière. Est-ce le signe précurseur du monde d'après ?

Carrefour est le groupe qui a créé le premier hypermarché de France en 1963. Il est aussi le premier distributeur européen et le deuxième mondial. Ces dernières années, la guerre des prix et la désaffection des consommateurs pour les hypers ont détérioré ses résultats. Mais le groupe a changé de stratégie et possède déjà plus de 7 000 magasins de proximité à coté des 3 400 supermarchés et des 1 200 hypers. Le chiffre d'affaires de 2019 a connu un rebond spectaculaire (80,7 Mds €) qui s'est poursuivi en 2020 avec la Covid. Ceci étant, la valeur des actions avait baissé de 79 € en 2000 à 16 € ces derniers mois. Le bénéfice de 1,3 Md € enregistré en 2019 est resté insuffisant. Un fort potentiel de vente et une faible capitalisation boursière attendent les convoitises. Cela explique l'OPA de Couche-tard, un groupe qui pèse deux fois moins en chiffre d'affaires mais avec une rentabilité supérieure.

*“Carrefour distribue 20 %
de la consommation alimentaire”*

Le groupe Carrefour est le premier employeur privé en France avec 105 000 salariés soit 5 000 de plus que l'ensemble de la construction automobile ! Il assure la distribution de 20 % de la consommation alimentaire et, c'est cet argument que le Ministre utilise pour s'opposer au rachat au nom de la souveraineté alimentaire.

Pendant des décennies, les agriculteurs et les entreprises de l'agroalimentaire ont contesté le pouvoir excessif donné aux centrales d'achat des GMS qui avaient tous les droits du moment que cela faisait baisser les prix pour les consommateurs. Cette pression des GMS sur les prix a eu des conséquences sur les revenus des acteurs économiques et sur le potentiel de production. Maintenant que l'on constate que cette politique de baisse des prix devient néfaste même pour les GMS, il serait temps de changer de stratégie en permettant à tous les acteurs des filières de s'organiser autour des chaînes de valeur avant que Amazon ou Walmart ne mettent tout le monde en coupe réglée au mépris total de toute notion de souveraineté. A force d'empêcher toute organisation économique des producteurs, la stratégie de privilégier la baisse des prix fragilise tous les maillons des filières et facilite leur rachat par des GAFA toutes puissantes.

AGIRAGRI
Groupement d'experts comptables et d'avocats

SC AGIRAGRI
85 Boulevard de Charonne
75011 PARIS
SIREN : 53530200400010
N° d'identification au RCS :
Paris B 535 302 004
Directeur de Publication :
Olivier AUGERAUD
Rédactrice en chef :
Arielle DELEST
Comité de rédaction :
Bernard BIZOUARD
Julien FORGET
Rédacteur :
Lucien BOURGEOIS
Réalisation :
C.O.T.C Communication

< **SOMMAIRE**

ACTU VITICULTURE



EN SAVOIR PLUS



Consommation de vin hors domicile

Les achats de vins pour la consommation des ménages à domicile baissent régulièrement. En 2019, la chute a été de 5 % en volume et de 3 % en valeur par rapport à l'année précédente. FranceAgriMer a commandé une étude pour voir dans quelle mesure, la consommation hors domicile pourrait prendre la relève. Une enquête a donc été menée sur un échantillon de 7000 personnes de 15 à 75 ans. Ces derniers devaient inscrire au jour le jour sur leur Smartphone leurs dépenses de boissons hors domicile et hors restauration collective entre février 2019 et février 2020.

La moitié des dépenses de boissons alcoolisées est faite dans les restaurants. Par ailleurs, les boissons alcoolisées ne représentent qu'un tiers des achats de boissons mais la moitié des dépenses. Ce sont les seniors qui dépensent le plus pour les boissons alcoolisées en particulier avec le repas au restaurant. Les plus jeunes sont plus friands d'apéritifs. La bière est un concurrent redoutable pour le vin en particulier dans les bars et pubs.

Le confinement a provoqué un déplacement des dépenses vers la consommation à domicile mais à un niveau inférieur de 12 %.

Une chute de 5 %

Les seniors
dépensent
le plus



EN SAVOIR PLUS



Les chiffres clés de la filière viti-vinicole

Il est très pratique de disposer d'un document rassemblant l'essentiel des informations statistiques sur un secteur. C'est pour remplir ce besoin que FranceAgriMer a publié ce document de 160 pages dans la série « Les données ». Dans toutes les données sur les productions, les rendements, les stocks ... nous ne reprendrons que quelques évolutions significatives du rapide changement en cours dans ce secteur.

Il y a eu 140 000 déclarations de récolte en 2009. Il en reste 75 000 en 2019. La diminution est impressionnante en Pays-de-Loire où elles sont divisées par 6 en 10 ans ! Elles passent de 9 300 à 1500 en 2019. Elles sont divisées par trois en Centre Val-de-Loire (1 600 en 2019). Elles chutent de moitié en Aquitaine et restent pratiquement stables en Bourgogne et en Champagne viticole.

La surface du vignoble AOC est restée pratiquement la même depuis 1990 (437 000 ha en 2019). Il en est de même pour les vins destinés au Cognac. En revanche, les superficies dédiées à l'Armagnac ont été divisées par plus de 5 en 25 ans. Elles ne couvrent plus que 1 700 ha en 2019. Les superficies pour les autres vins étaient de plus de 400 000 ha en 1990 et ne sont plus que de 200 000 ha en 2019.

Déclarations
de récolte
en forte baisse

Même surface
en AOC

< **SOMMAIRE**

ACTU ELEVAGE



EN SAVOIR PLUS 

Produits laitiers : En novembre, collecte et prix en baisse

En novembre 2020, la collecte de lait recule légèrement de 0,4 % suite à de mauvaises conditions climatiques et à une moindre qualité des ensilages de maïs. Néanmoins, le prix a perdu 1 à 2 % par rapport à celui de novembre 2019. Les prix reculent aussi pour le lait Bio et le lait AOP qui représentent désormais à eux deux plus de 20 % du marché français.

Les débouchés sur le lait liquide, les produits frais et la poudre de lait continuent de progresser. En revanche, les fabrications de fromages sont en retrait à l'exception des fromages frais et ceux à pâte molle.

La collecte de lait de chèvre progresse de 3,5 % et celle de lait de brebis de 7 % mais les fromages de brebis sont en recul à l'exception de l'Ossau-Iraty.

Recul pour les laits Bio et AOP



EN SAVOIR PLUS 

Une bonne complémentarité avec le marché italien de la viande bovine

Cela fait désormais 60 ans que les relations commerciales se sont développées avec nos voisins italiens. Loin de s'effriter, cette collaboration s'est maintenue malgré la crise actuelle. Enfin des propos rassurants ! L'institut de l'élevage vient en effet de publier un excellent dossier sur le marché de la viande bovine en Italie. Sa conclusion est claire. Le marché est une bénédiction pour la production française en particulier celle des régions de vaches allaitantes. « Avec 1,3 md€, l'Italie représente 57 % des recettes à l'exportation de la filière bovin viande française. Notre voisin transalpin valorise 77 % des brouards exportés par la France, soit entre 800 000 et 900 000 têtes chaque année, et 32 % des volumes de viande bovine exportés, soit près de 70 000 tonnes équivalent carcasse (TEC en 2019). » La production italienne de viande bovine ne couvre que 53 % de la consommation nationale et le déficit est de 2,5 mds € chaque année. On pouvait craindre dans ces conditions que la crise actuelle conduise à une forte réduction de cette dépendance extérieure. Fort heureusement, les courants d'échanges se sont poursuivis grâce à l'excellente complémentarité entre la production de brouards de la France et l'engraissement en particulier dans la vallée du Pô. On a longtemps critiqué cette division du travail au motif que c'était de la part des éleveurs français une façon de vendre leur blé en herbe. Mais on peut produire du maïs dans la plaine du Pô pour engraisser les brouards français.

Une bénédiction pour la France

Une excellente complémentarité

< **SOMMAIRE**

ACTU ELEVAGE



EN SAVOIR PLUS 

Bovins : Les prix baissent pour les mâles et stagnent pour les femelles

En novembre 2020, les abattages de bovins toutes catégories ont été en recul de 3 %. Mais en cumul sur 11 mois, ils sont encore en 2020 légèrement supérieurs à ceux de 2019. Le retrait des abattages de novembre est particulièrement sensible sur les vaches allaitantes (- 9 %) et sur les vaches laitières (- 5 %).

Les abattages de bovins mâles augmentent de 4 % d'un an sur l'autre. Cette situation explique que les cours des vaches soient sensiblement au même niveau que l'année précédente alors que celui des jeunes bovins connaît un repli de plus de 5 % en un an.

En novembre 2020, les exportations de brouarders reculent de 6,9 % par rapport à novembre 2019 ; ce repli n'est que de 1 % vers l'Italie mais elles reculent davantage vers les autres débouchés comme l'Algérie, la Tunisie et Israël. On note aussi une très forte augmentation des ventes de femelles lourdes vers l'Italie (+ 13 %).

Sur l'ensemble des 11 premiers mois, les ventes de brouarders reculent de 4,2 % par rapport à la même période de 2019 mais le recul n'est que de 0,6 % sur l'Italie. Les prix de ces brouarders sont en recul de 2,6 % par rapport à ceux de 2019.

Au total, l'excédent sur les bovins vivants ne diminue que de 5 % et reste proche de 1,3 milliard € sur 11 mois. Les exportations de viandes ont reculé mais dans une moindre mesure si bien que le déficit des viandes transformées qui était de 350 millions € (M€) en 2019 ne serait plus que de 178 M€ cette année.

Recul de 3 %

- 5 % sur
les bovins vivants



EN SAVOIR PLUS 

Porcins : Repli des cours

En novembre 2020, les abattages ont reculé de 2,5 % en France suite à une forte augmentation dans les mois précédents, si bien que la production des 11 premiers mois de 2020 est légèrement supérieure à celle de 2019 (+ 0,2 %).

Maintenant que l'Allemagne ne peut plus exporter vers la Chine à cause de la progression de la peste porcine dans ce pays, les exportations françaises vers la Chine ont augmenté mais cela ne compense pas les diminutions de vente vers les pays européens. En cumul, depuis janvier, le solde du commerce extérieur est positif de 250 M€ cette année contre 211 M€ l'année dernière. Dans ce contexte, les cours baissent en fin d'année.

Solde positif
de 250 M€

< **SOMMAIRE**

ACTU ELEVAGE



EN SAVOIR PLUS 

Aquaculture : essentiellement des crustacés

Le Ministère de l'agriculture vient de publier les résultats d'une enquête sur l'aquaculture française. Passée la série de tableaux, on trouve les résultats page 11 ! On y apprend qu'environ 3000 entreprises sont dans ce secteur pour une production en valeur de 716 M€. L'essentiel de cette production concerne les huîtres (380 M€) et les moules (101 M €). Les poissons ne représentent que 209 M€ dont 128 M€ pour les truites.

Sur les dix ans 2008-2018, la production d'huîtres a progressé de 12 % en valeur et celle de moules a régressé de 29 %. La production des fermes marines a chuté de 13 % et reste très limitée à 40 M €. A signaler cependant une belle performance de la production de salmonidés (+ 10 %) et le développement très rapide de la production de caviar (25 M € en 2018).

L'aquaculture française procure quelque 11 400 emplois à temps plein (ETP). L'essentiel concerne la production de crustacés (9 000 ETP) et celle de truites (1 400 ETP). Le reste, soit moins de 1 000 ETP, se partageant entre les cultures marines, les étangs et les cultures d'algues. Il est étonnant de constater que la France, qui détient le deuxième espace marin du monde, ait si mal réussi dans la production de poissons alors que le déficit des échanges extérieurs ne cesse de croître pour atteindre 3,8 Mds € pour les 11 premiers mois de 2020.

3000
entreprises
dans le secteur

11 400 emplois
à temps plein



Sujets chauds, format court

En visio et en replay, chaque WEBINAAR AGIRAGRI permet d'entrer dans le vif d'un sujet économique, fiscal, social, en phase avec une actualité qui vous concerne directement. Les WEBINAAR sont animés par les meilleurs spécialistes de cabinets membres du groupement.

Découvrez ICI le premier WEBINAAR
Thème : SOS Entreprises

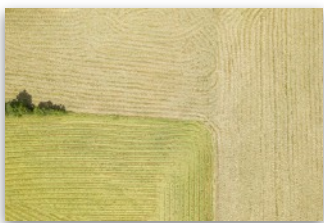
< **SOMMAIRE****ACTU ELEVAGE****EN SAVOIR PLUS****Aviculture : Un peu plus de poulets et de dindes et beaucoup moins de canards et de pintades**

Le secteur avicole connaît un fort contraste entre une production de poulets et de dindes croissante et une forte baisse des abattages de pintades et de canards à rôtir de 15 à 20 % sur les 11 premiers mois de cette année (Cf. notre article dans le n° 25 d'AVL).

L'engouement des français pour la volaille ne se dément pas mais la fermeture de la restauration hors foyer (RHF) se fait durement sentir sur la demande de pintades et canards à rôtir. Par ailleurs, le confinement de fin d'année a réduit la demande de foie gras pour des fêtes familiales avec un nombre de convives plus restreint.

Au total sur 11 mois, la production de volailles ne baisse que de 1,4 % en tonnage produit. Cela recouvre une légère augmentation de 0,4 % de la production de poulets et de 0,9 % de celle de dindes mais une chute de 15 % pour les pintades et de 20 % pour les canards à rôtir. La baisse est limitée à 8 % pour les canards à gaver avec cependant une extension de grippe aviaire dans le Sud-ouest. Ce secteur connaît un déficit des échanges extérieurs, toutefois limité à 48 M€.

La production d'œufs est en forte croissance d'un an sur l'autre (+ 8 %). La progression est même de 25 % dans les élevages en mode alternatif alors qu'elle baisse de 6 % pour les élevages en cages. En novembre, le prix à la production était en retrait de 32 % sur celui de novembre 2019.

L'impact de la crise sanitaire**Œufs : mode alternatif en hausse****ACTU GRANDES CULTURES****EN SAVOIR PLUS****Les semis n'ont pas retrouvé le niveau habituel**

L'année dernière, la sole de blé avait perdu 750 000 ha à cause des mauvaises conditions climatiques de l'automne 2019. Cette année, les semis ont regagné 500 000 ha mais c'est 6 % de moins que pendant la moyenne des 5 dernières années.

Les semis de colza restent stables d'un an sur l'autre tout en enregistrant un recul de 17 % par rapport à la moyenne 5 ans.

En définitive, la production de betteraves de 2020 a connu un recul de 12 Mt et s'établit à 26,2 Mt. Quant à celle de blé, la baisse annuelle a été de 10 Mt avec un total de 29 Mt.

- 6 % sur les 5 dernières années

< **SOMMAIRE**

ACTU GRANDES CULTURES



EN SAVOIR PLUS 

Récolte mondiale record confirmée avec un peu moins de maïs et plus de blé

La campagne actuelle se poursuit sans accident notable. Ce sera un record historique avec 2 210 millions de tonnes (Mt).

Les prévisions du Conseil International des Céréales (CIC) sont en léger retrait par rapport à celles de novembre dernier avec un peu moins de maïs en Amérique du Nord et du Sud et un peu plus de blé en Australie, au Canada et en Russie. Les stocks dépassent 600 Mt et correspondent à environ un an et demi d'échanges mondiaux.

On peut noter la montée en puissance de la Russie qui a ravi la place de premier pays exportateur de blé à l'UE grâce à la montée en puissance de sa production mais aussi au fait que le Royaume-Uni ait quitté l'UE. Désormais l'UE, les Etats-Unis et le Canada exportent environ 25 Mt quand la Russie en exporte 39 Mt.

La Chine a continué à augmenter ses stocks de blé de 20 Mt et baissé d'autant ses stocks de maïs. Avec 339 Mt en fin de campagne, ce pays détiendrait plus de la moitié du stock mondial toutes céréales confondues. En réalisant cette modification de stocks, la Chine a contribué à faire progresser le prix du blé sur l'ensemble du marché mondial. Mais un ajustement de stocks dans un pays n'est pas le signe d'un grave déséquilibre entre la production et la consommation.

Montée en
puissance
de la Russie

Plus de la
moitié du stock
mondial

ACTU FRUITS & LÉGUMES



EN SAVOIR PLUS 

Le déficit des fruits et légumes augmente encore de 300 millions € en 2021

Rien ne semble stopper l'hémorragie. Sur les 11 premiers mois de 2020, le déficit des fruits et légumes s'élargit encore. Il atteint 6,2 mds € contre 5,9 sur la même période de l'année dernière.

La progression concerne surtout les fruits frais dont le déficit croit de 300 millions d'euros contre 100 M € pour les légumes. En revanche, le déficit des produits transformés se réduit de 100 M € tout en dépassant encore les 3 mds € cette année. Par comparaison, l'excédent céréalier n'est plus que de 5,8 mds €. L'augmentation du déficit s'explique par une stabilisation des exportations et une hausse des importations de fruits et légumes frais.

Stabilisation
des exportations

< **SOMMAIRE**

ACTU FRUITS & LÉGUMES



EN SAVOIR PLUS 

Carottes : Des prix supérieurs à ceux de la campagne précédente

La production de carottes est restée stable cette année avec un peu plus de 300 000 tonnes. Cela correspond à un recul de 3 % de la production par rapport à la moyenne 5 ans. Les surfaces sont inchangées avec 8 100 ha mais cela correspond à une hausse de 6 % par rapport à la moyenne 5 ans avec une vive progression dans l'Ouest. Dans l'ensemble de la campagne, la commercialisation a été certes perturbée par les périodes de confinement mais c'est un produit qui se garde assez facilement et les prix ont progressé de 4 % d'une campagne sur l'autre et de 22 % par rapport à la moyenne 5 ans.

La France produit 9 % de la production européenne. Elle est le cinquième pays producteur de l'UE derrière le Royaume-Uni, la Pologne, l'Allemagne et les Pays-Bas. La France connaît un déficit croissant pour les carottes fraîches. De mars à novembre 2020, il a été de 43 000 t avec des exportations de 46 000 t et des importations de 89 000 t.

Progression dans l'ouest

Déficit de carottes fraîches



EN SAVOIR PLUS 

Poireaux : Production stable et prix en hausse

La production française de poireaux est de 150 000 t pour une surface de 5 000 ha. Sur cette campagne, elle est en léger recul par rapport aux années précédentes. Les prix ont été fermes pendant le premier confinement et au début de l'automne mais ils ont baissé en été et en fin d'année.

La France est le deuxième producteur de poireaux en Europe avec 19 % de la production totale après la Belgique (20 %). Mais là encore, le déficit se creuse avec des exportations de 6 000 t et des importations de 12 000 t.

2^e producteur en Europe



EN SAVOIR PLUS 

Crise conjoncturelle sur la laitue d'hiver

La surface française de laitues d'hiver couvre 3 800 ha sur un total de 8 000 ha pour 12 mois. La production s'établirait en 2020 à environ 277 millions de têtes sur un total de 505 millions de têtes. Bien que cette production soit en recul par rapport aux années précédentes, les prix en décembre sont en baisse de 42 % sur un an. Avec 9 % de la production européenne, la France est le troisième producteur européen après l'Espagne et l'Italie. Pour ce produit aussi le déficit se creuse avec des importations de 37 000 t et des exportations de 6 000 t.

Prix en baisse

< **SOMMAIRE**

ACTU FRUITS & LÉGUMES



EN SAVOIR PLUS 

Consommation de fruits et légumes

Depuis le début de l'année et surtout depuis le premier confinement, les prix seraient supérieurs à ceux de 2019 et même à ceux de la moyenne des années antérieures. De plus, la consommation a augmenté.

D'après le panel Kantar commandé par FranceAgriMer pour les 9 premiers mois de l'année 2020, la consommation de fruits frais a augmenté de 1,3 % pour atteindre 69 kg par ménage en moyenne. Mais, phénomène nouveau, la hausse a davantage bénéficié à la production intérieure qu'aux importations. La consommation de pommes a progressé de 10,6 % et celle de poires de 8 % quand celle de bananes augmentait de 4 % et celle d'oranges stagnait. Les achats de compote ont augmenté de 4 % (7 kg par ménage) et ceux de confiture de 3 % (2 kg par ménage)

Sur la même période, la consommation de légumes frais a augmenté de 5,5 % avec une moyenne par ménage de 72 kg contre 68 l'année dernière. Les tomates restent le « légume » le plus acheté avec 12 kg par ménage. Mais l'augmentation d'un an sur l'autre a porté principalement sur les oignons (+19 % pour un total de 5 kg) et sur les carottes (+ 10 % et 5 kg par ménage). En revanche, la consommation de melons a baissé de 10 %.

La consommation de pommes de terre a augmenté de 13 % en 2020 pour atteindre 22 kg par ménage. Mais cette forte croissance des achats par les ménages ne compense pas les pertes de débouchés des restaurants et cantines.

Les achats de légumes surgelés ont augmenté de 12 % (8,5 kg /ménage), comme ceux de légumes de conserve. La progression est aussi la même pour les achats de pommes de terre surgelées (6 kg par ménage). Quant à ceux de chips ils ont augmenté de 16 % mais ils ne représentent que 850 grammes par ménage.

69 kg par ménage

+ 5,5 % pour les légumes frais

Légumes surgelés en hausse



EN SAVOIR PLUS 

Moins de pommes et plus de poires en stocks

Les stocks de pommes à fin décembre sont en retrait de 19 % par rapport à ceux de la même période de 2019. En revanche, les stocks de poires sont nettement supérieurs d'un an sur l'autre (+ 66 %).

Retrait de 19 %

GESTION & DROIT

Employeurs, la « revalorisation » des postes de l'exploitation est obligatoire

A compter des payes d'avril 2021, une nouvelle classification des emplois s'impose aux employeurs agricoles et aux Cuma. N'attendez pas le dernier moment pour vous mettre en conformité.

Une convention collective nationale régira le secteur agricole (1) à partir du 1^{er} avril 2021. Elle crée notamment une nouvelle classification des emplois qui fixe un certain nombre de dispositifs dont les minima de rémunération. L'employeur doit les respecter, mais a toute latitude pour définir sa politique de rémunération, à condition qu'elle soit plus favorable que celle de la convention collective et qu'elle respecte l'égalité de traitement (principes de non-discrimination et d'égalité entre hommes et femmes).

Des minima à respecter

C'est bien l'emploi qu'il s'agit de « valoriser », et non pas la personne, rappellent les syndicats signataires de la convention. Ainsi il peut y avoir éventuellement plusieurs salariés occupant le même emploi, dont le minima doit être identique, car pour la même valorisation il y a la même rémunération minimale. Pour autant, la rémunération effective de ces différents salariés peut être différente en raison de critères professionnels liés à la personne, comme par exemple le niveau de formation initiale et continue, l'ancienneté ou l'expérience.

La convention ne peut être cause pour aucun salarié, pour un travail équivalent, d'une réduction de l'ensemble de la rémunération, y compris les primes de toute nature et tous avantages en nature et en espèces acquis antérieurement. Il en va de même pour les régimes de retraite complémentaire et de prévoyance. Lors de la mise en œuvre de la nouvelle classification, les salariés bénéficient du maintien de leur affiliation tant qu'ils occupent les mêmes fonctions dans l'exploitation ou l'entreprise agricole.

Cette classification s'applique à l'ensemble des contrats de droit privé à durée indéterminée (CDI) ou à durée déterminée (CDD), y compris aux contrats saisonniers.

La valorisation des postes

La nouvelle classification des emplois abandonne complètement le système ancien. Les nouveaux paliers (au nombre de 12) qui déterminent le taux horaire minimal applicable ne correspondent en aucune manière aux anciens niveaux (souvent 8) et échelons (souvent 2). Dorénavant, la grille se fonde sur de nouveaux critères « modernes » (la technicité, l'autonomie, la responsabilité, le management et le relationnel) et crée de nouveaux échelons (technicien, agent de maîtrise et cadre). Il est ainsi impossible de proposer une conversion mécanique d'un ancien positionnement vers la nouvelle valorisation des emplois. Il faut aussi résister à l'envie de trouver le palier ou le coefficient de l'emploi en partant de la rémunération réelle du salarié car la classification se prononce sur les minima et non les rémunérations réelles.

< **SOMMAIRE**

GESTION & DROIT

Le fonctionnement de la classification

La convention détermine cinq critères de valorisation des emplois :

1 – La technicité : dans chaque emploi, qu'il s'agisse de la production, de la maintenance, de la vente ou de de l'administratif, il convient d'apprécier la nature des tâches/missions confiées, le degré de simplicité ou de complexité de l'emploi, l'étendue des activités (nombreuses, évolutives) et le temps nécessaire d'appropriation.

2 – Autonomie : il s'agit d'apprécier la nature des instructions (consignes précises, directives générales) et les conditions de surveillance, de contrôle.

3 – Responsabilité : ce critère porte sur les responsabilités inhérentes à l'emploi en matière de risques potentiels et de contribution au développement de l'entreprise. Elle porte sur les exigences de l'emploi dans deux domaines, formulé en deux sous-critères : l'importance du respect des normes (par exemple les normes liées à la qualité, l'hygiène, la sécurité, l'environnement, etc.) dans le cadre de l'emploi, et l'enjeu économique dans le sens de la contribution aux objectifs de l'entreprise.

4 – Management : il s'agit de valoriser la nature du management (animation, encadrement) et la nature des personnes visées par l'animation ou l'encadrement (degré d'autonomie de ces personnes : temporaires, saisonnières, permanentes ; personnes animant ou encadrant elle-même d'autres personnes ; etc.).

5 – Relationnel : ce critère permet d'apprécier la complexité des échanges induits par l'emploi (simple information, conviction, négociation...) et la nature des interlocuteurs (collègues et encadrement interne à l'entreprise, prestataires, fournisseurs, clients, partenaires institutionnels, relations internationales...).

Chaque critère comprend plusieurs « degrés ». Il s'agit pour chaque emploi de choisir pour chaque critère le degré qui correspond le mieux aux exigences requises. Chaque emploi doit être valorisé sur l'ensemble de ces critères, y compris chacun des deux sous-critères du critère responsabilité.

Un nombre de points est attaché à chaque degré de chaque sous-critère. L'addition des points atteints dans chaque critère permet de déterminer un nombre total de points pour l'emploi. Il est dénommé coefficient de l'emploi. Ce coefficient sert ensuite à l'identification de la rémunération minimale. La classification comprend 12 paliers, chacun d'entre eux correspondant à une rémunération minimale (taux horaire brut).

Tout ceci peut paraître complexe. Et ça l'est ! Pour aider les employeurs à anticiper ce dispositif et le mettre en œuvre sur leurs exploitations, les cabinets membres du groupement AGIRAGRI ont créé LA solution parfaitement adaptée : CLIC & CLAASS, une application qui permet en quelques clics d'établir la bonne classification de chaque emploi agricole. Très simple et très rapide d'utilisation, elle est accessible gratuitement en se connectant sur <https://clicetclaass.agiragri.com/>



[< SOMMAIRE](#)

GESTION & DROIT

Anticiper et informer les salariés

Sur les autres points traités par la convention (représentation syndicale, formation professionnelle, rémunération, protection sociale complémentaire, principe de non-discrimination, égalité entre hommes et femmes, mentions obligatoires dans le contrat de travail, emploi des jeunes et des étrangers, durée du travail, rupture du contrat de travail, ou encore conditions de travail), il conviendra de comparer les nouvelles dispositions avec celles des conventions départementales, interdépartementales ou sectorielles qui perdurent en parallèle et appliquer la solution la plus favorable au salarié. Alors ne vous y prenez pas au dernier moment !

A noter enfin que l'employeur doit tenir à la disposition du personnel un exemplaire à jour de la nouvelle convention collective sur le lieu de travail. Il doit préciser où les textes sont tenus à la disposition ainsi que les modalités leur permettant de les consulter pendant leur temps de présence. Ils doivent aussi évidemment être informés de leur nouvelle classification.

Muriel Giot, juriste du pôle social du cabinet BSF, membre d'AGIRAGRI.

- (1) *Signée le 15/09/2020 – étendue le 10 janvier 2021 ; sont concernées toutes les activités agricoles à l'exception des centres équestres, des entraîneurs de chevaux de courses, des champs de courses, des parcs zoologiques et de la conchyliculture. Les ETA ont leur propre convention, applicable courant 2021 après la publication de son arrêté d'extension.*



[**VOIR ICI LA VIDÉO DE PRÉSENTATION**](#)

< **SOMMAIRE****PORTRAIT D'AVENIR**

La Charolaise pour une passion

Les associés du Gaec de la Grange Sabot misent sur la performance technique de leur élevage allaitant tout en gérant des changements de génération toujours lourds sur ce type de structure.

L'exploitation est typique de la région bourbonnaise. Le Gaec de la Grange Sabot produit des bovins allaitants. Evidemment des Charolais ! Ces belles vaches dont la robe blanche se détache sur le vert des prairies. Qui dit charolais, dit aussi conformation des animaux. Situé à l'Est de Moulins, dans l'Allier, l'élevage est l'affaire de Georges Guillemet, son fils Antoine et son gendre Clément Rive. Des éleveurs fiers de leur métier au point de participer chaque année à cinq concours d'animaux de boucherie. Ce qui est déjà moins typique.

Un choix délibéré de vente d'animaux finis

Quand le Gaec remporte des prix (ce qui n'est pas rare !), la notoriété de l'élevage se renforce et cela permet souvent de vendre 20 à 30 animaux à des prix supérieurs aux autres circuits de commercialisation. Avec 275 vaches et leur suite, le Gaec n'a donc pas fait le choix traditionnel de la vente en maigre. La famille Guillemet a toujours privilégié la vente d'animaux finis. Même pour les broutards, elle cherche à les vendre « lourds », à un an ou plus. Le Gaec vend aussi une dizaine de bœufs de trois ans et une quinzaine de taurillons lourds à un négociant privé ou en concours. Même logique pour les vaches de réforme et les génisses qui sont vendues finies.

Pour faire pâturer tous ces animaux, le Gaec dispose de plus de 200 ha de prairies temporaires et de 90 ha de prairies permanentes. Il produit aussi 30 ha de maïs irrigué qui assurent un stock important de fourrage pour l'hiver. Sur les 150 autres hectares, les éleveurs produisent des céréales à paille destinées à la commercialisation.

Un capital lourd à reprendre

Le visiteur intrigué par ces chiffres impressionnants qui se rendrait sur place, sera surpris de ne pas voir d'immenses troupeaux ou des bâtiments dignes d'une usine. Le Gaec compte pas moins de trois sites de production. Le centre historique est situé à Beaulon en bordure de Loire et à deux pas du département voisin de la Saône-et-Loire. Les deux autres sont à 8 et 11 km de là sur les communes de Thiel et Chevagnes. Autrement dit, à chaque associé « son » exploitation.

Mais le Gaec vient de faire face à un grand bouleversement. Pour mieux le comprendre, il faut faire un retour historique. La société a été constituée en 1982 entre le père et le frère aîné de Georges. Quand le premier a pris sa retraite en 1992, Georges est entré dans le Gaec avec un associé hors cadre familial. En 2014, c'était au tour de son fils, Antoine, 22 ans, de s'associer, en reprenant une ferme de 195 ha. En 2019, son oncle a décidé de prendre sa retraite. Tout était prévu... sauf le départ simultané de l'associé hors cadre ! Ce dernier a préféré se retirer pour exercer un autre métier. C'est dans ces circonstances que Clément, alors salarié dans le transport, a décidé de rejoindre cette belle entreprise familiale et donc le cabinet conseil indépendant, Auverco, qui depuis le début de l'année vient par ailleurs d'intégrer le groupement AGIRAGRI.



< **SOMMAIRE****PORTAIT D'AVENIR**

Ensemble, ils ont fait le choix de conserver la forme juridique du Gaec qui offre de grandes opportunités. D'abord, elle n'oblige pas, comme pour une exploitation individuelle à cesser l'activité d'une entreprise pour en créer une autre avec les mêmes caractéristiques. La transmission s'effectue via le transfert de parts sociales. Ce qui, en général, simplifie la tâche des associés sortants car il n'est pas si facile de trouver des repreneurs qui disposent de la surface financière suffisante pour faire face à une activité d'élevage bovin qui nécessite beaucoup de capitaux pour une activité à faible valeur ajoutée. Bien souvent, pour une entreprise de la taille du Gaec de la Grange Sabot, le remboursement des comptes courants d'associés (CCA) qui partent et le rachat des parts sociales constituent une lourde charge pour les repreneurs. Dans le cas présent, le Gaec familial ne fait pas exception. Mais dorénavant, les trois associés s'astreignent à une gestion annuelle responsable des CCA.

**Une nouvelle transmission à préparer**

Antoine, 28 ans et Clément, 31 ans, ont relevé le défi du départ simultané des deux associés en 2019 en faisant une capitalisation très rapide et en limitant leurs prélèvements familiaux pendant la période de démarrage. Les deux jeunes espèrent dégager un revenu de 1200 € par mois d'ici la fin du plan d'entreprise en 2024.

Une forte performance technique, un patrimoine conséquent et revers de la médaille, une transmission difficile

Comme dans de nombreuses autres exploitations françaises, les épouses travaillent en dehors de l'exploitation et peuvent ainsi subvenir aux besoins du ménage. Mais il faut reconnaître que conduire pareille exploitation à trois associés est une prouesse en matière de productivité du travail !

Les jeunes y croient. Ils n'ont qu'une ambition : conserver ce système techniquement très performant et être à la hauteur, si ce n'est meilleurs, que les générations qui les ont précédés. Il leur faudra quand même maîtriser les investissements et l'endettement après la délicate période de cinq ans du plan d'entreprise. D'autant qu'ils devront très vite réfléchir à la sortie dans quelques années de Georges, aujourd'hui âgé de 50 ans, et prévoir un remboursement progressif du CCA pour se laisser de la capacité financière ■



< SOMMAIRE

DERNIÈRE MINUTE

Le rural et l'urbain à l'heure de la généralisation du télétravail

EN SAVOIR PLUS 

Eternel débat. La France a été longtemps une exception en Europe avec un équilibre entre la population urbaine et la population rurale. Depuis l'après-guerre, le basculement a eu lieu et la ville regroupait les trois quarts de la population. L'Insee en rajoutait en changeant régulièrement sa définition de la ville en étendant constamment la superficie des villes.

Il a certes été créé la Datar pour accompagner une certaine forme de décentralisation.

Le succès a été mitigé et l'organisme lui-même a refusé de se décentraliser à St Denis, pourtant reliée à Paris par une ligne de métro !

A chaque nouveau recensement, se pose la question du retournement de la situation avec de nouvelles attractivités pour le monde rural. La réponse n'est pas évidente selon que l'on parle des zones peuplées avec de gros bourgs comme il en existe dans l'Ouest ou du rural profond comme dans de nombreuses parties du Massif Central.

Nicolas Senil, Géographe à l'Université de Grenoble estime dans cet article du site The Conversation, que le confinement et la généralisation du télétravail peut être de nature à changer la donne. En tout cas le mouvement semble amorcé. Affaire à suivre !

Le grand basculement de la production agricole vers l'Asie

EN SAVOIR PLUS 

Dans le précédent numéro d'AVL, nous avons insisté sur la part grandissante de la Chine dans la production agricole mondiale. Nous nous étions appuyés sur les statistiques (en dollars) de la FAO. Ces statistiques sont intéressantes car elles permettent des comparaisons entre pays dans la mesure où elles sont établies avec la même méthode. Mais elles ne sont pas parfaites à cause du problème de la variation des taux de change. Pierre Le Roy, sur son site Globeco, parvient aux mêmes conclusions à partir des chiffres en données physiques.

Il calcule produit par produit, la part de chaque pays et fait ensuite un indice synthétique.

Il montre ainsi ce qu'il appelle « le grand basculement » de la production agricole mondiale. En 1980, les Etats-Unis et l'Union européenne produisaient 34 % de la production mondiale. En 2018, ce pourcentage est tombé à 19 %. En revanche, la Chine, l'Inde et le Brésil qui produisaient 23 % de la production mondiale en 1980 en produisent désormais 41 %, soit plus du double de la production USA-UE.

La Chine produit désormais 21 % des céréales mondiales, 26 % des viandes, 28 % des fruits et même 53 % des légumes du monde. Cette statistique sur la production de légumes est rarement citée car il n'y a guère de marché mondial des légumes et on a l'habitude de ne parler que des produits qui font l'objet d'échanges mondiaux.

Est-ce à dire que la médecine chinoise serait plus efficace que l'occidentale pour encourager les habitants à améliorer leur nutrition ? Même dans le secteur de la transformation, figurent désormais une entreprise brésilienne, une singapourienne et une chinoise dans le Top 10 mondial.

Commerce extérieur : Le fort repli des importations améliore le solde

EN SAVOIR PLUS 

La crise entraînée par la Covid-19 a fortement réduit les courants d'échanges extérieurs.

En novembre, les importations de produits transformés ont ainsi baissé une nouvelle fois de 150 M€ soit environ 5 %. Sur l'ensemble des 11 premiers mois de 2020, la baisse aura été de 1,2 md €.

En parallèle, nos exportations se sont contractées de 2,5 mds € pour les produits transformés.

Du côté des produits bruts, les importations se sont accrues de 500 M € en particulier à cause des fruits et légumes et les exportations sont restées au même niveau que l'année dernière. On assiste donc à une chute de l'excédent d'environ 1,6 md € qui provient essentiellement de la diminution de notre excédent sur les boissons qui passe de 12 à 10 mds €. La baisse se partage par moitié entre les vins et les alcools et spiritueux.

< **SOMMAIRE**

DERNIÈRE MINUTE

EN SAVOIR PLUS 

En novembre 2020, la consommation alimentaire a baissé de 5,8 %

Les mesures de confinement décidées le 22 octobre expliquent le brusque recul de la consommation observée en novembre. Les dépenses des ménages baissent de 18 % par rapport à la même période de 2019. Lors de ce deuxième confinement, la chute a été deux fois moins forte que lors du premier (-33 %). La consommation de produits alimentaires est nettement moins impactée, mais elle baisse néanmoins de 5,8 % alors qu'elle avait augmenté en avril.

EN SAVOIR PLUS 

RICA 2019 : 3 % des exploitations ont un EBE négatif

La Commission des comptes de l'agriculture a examiné fin décembre 2020 les résultats comptables des exploitations agricoles de 2019. Rappelons que le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) est constitué en France de 7 200 exploitations représentant les 300 000 exploitations qui réalisent plus de 90 % de la production agricole totale. En 2019, les exploitations françaises avaient dégagé, en moyenne, un excédent brut d'exploitation (EBE) de 75 000 € par exploitation et de 55 000 € par actif non-salarié. Cela correspond à un résultat courant avant impôt de 30 000 € par actif non-salarié.

La dispersion des résultats est importante et s'explique en partie par la taille des entreprises. Ainsi, les exploitations qui ont un chiffre d'affaires inférieur au seuil des micros entreprises, soit 82 000 € actuellement, sont au nombre de 66 000 soit 22 % du total. Elles dégagent un EBE par non-salarié de 14 500 € à peu près semblable aux micros entreprises des autres secteurs. A l'inverse, il y a 70 000 exploitations avec un chiffre d'affaires supérieur à 300 000 € qui dégagent un EBE de 94 500 € par actif non-salarié.

Autre enseignement de cet intéressant travail : le rapport éclaire le mystère des exploitations nombreuses qui avaient un résultat négatif. En effet, si l'on regarde l'EBE, il n'y a que 3 % des exploitations qui ont un EBE négatif en 2019. Le revenu négatif est donc souvent dû à la prise en compte de l'amortissement du capital, amortissement qui peut souvent être différé d'un an. Qui plus est, quand on examine la situation des producteurs avec un EBE négatif en 2019, seul un quart d'entre eux avait déjà un EBE négatif en 2018. On comprend mieux pourquoi quand on annonçait des revenus négatifs pour 10 à 20 % des exploitations selon les années, cela ne se traduisait pas par des chiffres de faillite de cette ampleur les années suivantes.

A noter toutefois que la comptabilisation des variations de stocks à partir de méthodes fiscales forfaitaires ou semi-forfaitaires, l'organisation patrimoniale de l'exploitant avec ou sans fermages à son profit, contribuent à atténuer la pertinence de l'EBE.



En ligne sur
le site Internet AGIRAGRI,
consultable partout
et à toute heure sur votre
smartphone.

< SOMMAIRE



10 ans, c'est du sérieux...

Il y a 10 ans, trois amis experts comptables et avocat, tous associés de cabinets indépendants, imaginaient le moyen de révéler ensemble une autre dynamique pour le monde agricole. Rejoins dans leur réflexion par un associé de chacun de leurs cabinets, ce groupe pionnier dessinait en quelques jours ce qui allait devenir le premier groupement pluridisciplinaire voué au monde agricole et composé de vrais spécialistes du secteur.

La constitution du groupement devait répondre à trois impératifs :

- assurer un maillage national pour offrir un vrai service de proximité,
- sélectionner des cabinets d'expertise comptable et d'avocats ayant des compétences avérées dans le secteur agricole et viticole,
- réunir au sein d'un même groupement des professionnels partageant les mêmes valeurs, d'ordre éthique (indépendance, confidentialité...) et technique (expérience, connaissance et suivi des dossiers, réactivité et capacité d'anticipation).

Comme pour tout enfant à naître, il fallait lui donner un nom ! C'est alors que l'imagination fertile de notre consultant en communication trouvait une marque, sous forme d'un anagramme et résolument tournée vers l'action : AGIRAGRI !

Rapidement, le groupe fondateur est parti sillonner le territoire national pour convaincre des cabinets qui comme les leurs, déploient leurs compétences dans tous les secteurs économiques mais ont développé une vraie spécialité dans le domaine agricole et viticole. Dans cette même année 2011, neuf cabinets d'expertise comptable et un cabinet d'avocats s'engageaient dans le groupement. Dès lors, le baptême de AGIRAGRI pouvait avoir lieu. Ce qui fut fait dans la joie et une grande convivialité à la faveur de la première convention du groupement à Biarritz avec comme parrain EXCO-FSO et devant les témoins d'une centaine d'associés et collaborateurs des dix cabinets réunis pour cet acte solennel.

A 10 ans, on a déjà acquis l'âge de raison et on y ajoute ce qu'il faut d'impertinence pour, si nécessaire, s'affranchir des conventions.

Dix ans, c'est l'âge de tous les possibles, de tous les espoirs, l'esprit d'aventure, l'envie de croquer l'avenir... oui, le bel âge pour de nouveaux horizons au bénéfice du monde agricole et viticole ! 10 ans, en fait, c'est très sérieux !